

évidemment pour objet de conserver l'ancien partage qui avait été fait des terres, de maintenir parmi les Juifs l'égalité des fortunes, d'alléger la servitude. Elle fut observée fort exactement jusqu'à la captivité de Babylone, mais il ne fut plus possible de l'exécuter après le retour. Les docteurs juifs disent dans le Talmud qu'il n'y eut plus de jubilé sous le second temple.

JUBILÉ, dans l'église catholique, est une indulgence plénière et extraordinaire accordée par le souverain pontife à l'église universelle, ou du moins à tous ceux qui visiteront à Rome les églises de Saint Pierre et de Saint Paul. Elle est différente des indulgences ordinaires, en ce que pendant le *jubilé*, le pape accorde aux confesseurs le pouvoir d'absoudre de tous les cas réservés, et de commuer les vœux simples.

Avant Boniface qui vivait à la fin du treizième siècle, on accordait à Rome de grandes indulgences à ceux qui allaient visiter les églises de Saint Pierre et de Saint Paul. Le Cardinal de Saint Georges, neveu de Boniface, rapporte qu'on s'y étonna de voir que, sur la fin de l'an 1299, les chemins étaient couverts de pèlerins qui arrivaient, notamment du diocèse de Beauvais en France, et que plusieurs, interrogés sur le motif de leur voyage, répondirent qu'ils avaient appris de leurs pères que tous les cent ans, ceux qui allaient à Rome, gagnaient de grandes indulgences et que l'année 1300 était la centième. Sur leur témoignage, Boniface VIII publia une bulle, par laquelle le premier *jubilé* fut établi, l'an 1300, dans la forme où nous l'avons aujourd'hui, en faveur de ceux qui feraient le voyage de Rome et visiteraient l'église des saints Apôtres. Cette année apporta tant de richesses à Rome, que les Allemands l'appelaient *l'année d'or*. Il avait fixé le *jubilé* de cent ans; Clément VI voulut qu'il eût lieu tous les cinquante ans; Urbain VIII avait réduit cette période à trente cinq ans; Sixte IV l'a fixée à vingt cinq, en ce qu'il puisse jouir de cette grâce une fois dans sa vie.

On appelle à Rome le *jubilé*, l'année sainte. Pour en faire l'ouverture, le pape ou, pendant la vacance du siège, le doyen des cardinaux, va en cérémonie à Saint Pierre pour en ouvrir la porte sainte, qui est murée et qui ne s'ouvre que dans cette circonstance. Il prend un marteau d'or et en frappe trois coups, en disant : *Aperite mihi portus justitie, etc.*, et l'on démolit la maçonnerie qui bouche la porte. Le pape se met à genoux devant cette porte, pendant que les pénitenciers de Saint-Pierre la invent d'eau sainte ;

ensuite il prend la croix, entonne le *Te Deum*, et entre dans l'église avec le clergé ; trois Cardinaux Lé utz, que le Pape a envoyés aux trois portes saintes, les ouvrent avec les mêmes cérémonies, elles sont aux Eglises de Saint-Jean-de-Latran, de Saint-Paul et de Sainte-Marie Majeure. Cela se fait tous les vingt-cinq ans, aux premières vêpres de la fête de Noël le lendemain matin le pape donne la bénédiction au peuple en forme de *jubilé* ou d'indulgence.

Boniface IX accorde des *jubilés* en différents lieux, à des princes ou à des monastères ; par exemple aux moines de Cantorbéry pour tous les cinquante ans ; alors ce peuple accourait de toutes parts visiter le tombeau de saint Thomas-Becket. Aujourd'hui les *jubilés* sont devenus fréquents ; chaque pape en accorde ordinairement un l'année de sa consécration et à l'occasion de quelque besoin particulier de l'église.

Lorsque l'année sainte est expirée, on referme la porte sainte la veille de Noël. Le pape bénit les pierres et le mortier, pose la première pierre, et y met douze caissettes pleines de médailles d'or, d'argent, la même cérémonie se fait aux trois autres portes saintes. Autrefois le *jubilé* attirait à Rome une quantité prodigieuse de peuples de tous les pays de l'Europe ; il n'y en va plus guère aujourd'hui que des provinces d'Italie, surtout depuis que les papes étendent l'indulgence aux autres pays, et que l'on peut la gagner chez soi.

HISTOIRE DU VERRE.

(Suite et fin.)

Les anciens ont ignoré l'art d'étendre le verre en lames et d'en former des vitres. Dans les nombreux débris d'Herulanum, rien n'a été trouvé qui pût indiquer qu'ils connussent le verre à vitres. On remarque, au contraire, que les ouvertures des maisons étaient formées avec des pierres transparentes, ou avec des feuilles de cornes.

Le verre à vitres était connu en France du temps de Grégoire de Tours, comme on peut le voir dans ses ouvrages et dans ceux d'un grand nombre de ses contemporains, qui tous font mention des fenêtres de vitres.

L'art de fabriquer le verre resta longtemps inconnu en Amérique ; ce ne fut que sous Tibère que le secret de cette fabrication fut apporté à Rome. Il passa de là en Espagne et dans les Gaules. Détruit par l'invasion des barbares, cet art n'a recommencé à paraître en Europe que dix-huit siècles des croisades au 12ème siècle.

Les manufactures de verreries étaient alors bien rares ; cependant Venise ne tarda pas à en fonder une qui fut la seule

bien dire pendant plus de 400 ans. Il faut remonter au temps des croisades pour l'histoire de l'établissement des verreries en France.

En 1830, le roi Philippe VI donna pouvoir d'établir une verrerie à Bézu, en Normandie, à Philippe de Cuqueray, le premier inventeur des plats de verre appelés verre de France. Plus tard, sous le roi Jean furent fondés encore quelques établissements secondaires ; cependant jusqu'au 17ème siècle on ne savait fabriquer en France, que de la Gobleterie commune, des verres à vitres communs, des plats et des bouteilles. Mais arriva le ministre Colbert qui donna alors une heuense impulsion à cet art ; il fit revenir en France, les artistes français établis à Venise, il les encouragea beaucoup, et il voulut que les nouvelles fabriques ne le cédassent en rien à celles de Venise.

Vingt ans plus tard, Abraham Thévard inventa le coulage des glaces ; il forma son premier établissement à Paris, dans le faubourg St. Antoine, mais il le transporta bientôt à St. Gobin, près de Lyon, où il jeta, en 1191, les fondements de la manufacture la plus importante qui existe encore aujourd'hui. Dès lors les Français si avides de surpasser les Vénitiens, chez qui ils allaient puiser leur instruction pour les fabrications du verre, purent commencer à rivaliser avec leurs maîtres. Pour faire prospérer en France l'art de fabriquer le verre, les rois prodiguèrent toutes sortes d'encouragements ; les personnes qui se livrèrent à cette industrie, reçurent des titres de noblesse ; on ne les reconnaissait plus sous le nom d'ouvrier, mais de *gentils hommes verriers*. Les manufactures prirent alors des accroissements rapides, et depuis cette époque elle n'a cessé de s'étendre, de sorte que maintenant les plus beaux produits sont à la portée des plus humbles fortunes.

C.

ÉPIGRAMME DE MARTIAL.

Quis neget Ætice uasque de stirpe Nerone ?
Sustulit hic matrem, sustulit ille patrem !

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'*Abeille* paraît, autant que possible, une fois par semaine, pendant l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié : la première moitié, à la rentrée, des classes, la seconde au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'*Abeille*.

AGENTS.

A la petite salle, M. E. TASCHEREAU.
Au collège St. Hyacinthe, Mr. ADOLPHE JACQUES.

L. C. O. Gréner. Gérant.